



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel de la section départementale de la FSU 80 n° 54 - octobre-novembre-décembre 2009

Directeur de publication : Michel Dubuis - Commission paritaire n°0613S07897 - Dépôt légal : 4ème trimestre - IPNS



Editorial

A l'heure où, en France, les pelleteuses rasant les camps de réfugiés, où les plans sociaux se poursuivent sous couvert de la crise, où la loi sur le travail du dimanche a été votée, un terme n'a pas été mis aux actions et aux mobilisations des salariés.

En effet, le gouvernement ne cache pas sa volonté de remettre en cause le régime des retraites. Il ne revient pas sur les niches fiscales, mais veut créer la taxe carbone et augmenter le forfait hospitalier... Tout cela se fait dans la même précipitation que les mois précédents et sans aucun dialogue social. Mais les salariés ne se taisent pas. En Picardie, on peut voir les salariés descendre dans les rues de leurs villages pour défendre leurs emplois, notamment dans l'industrie.

Dans l'éducation, la rentrée ne s'est pas faite sans douleurs, 13.500 postes en moins cela ne peut se faire qu'au détriment du service public d'éducation : mise à mal des réseaux d'aide dans le premier degré, criminalisation des enseignants militants, menaces sur la formation des maîtres, mise au chômage de 30.000 contrats d'avenir, loi dite de « mobilité » pour la fonction publique, dégradation spectaculaire des conditions de travail dans le second degré, tarissement du potentiel de remplacement, services académiques surchargés...

Tous les personnels sont concernés : ce sont nos acquis sociaux qui sont peu à peu démolis. C'est la même politique libérale pour tous. La précarité se développe dans tous les corps de métier : contrats précaires, contractuels et vacataires dans l'enseignement, dans les services d'orientation... Et pendant ce temps-là le gouvernement communique sur la grippe, sans même penser à développer la médecine scolaire.

Tout cela ne peut rester sans riposte. Les organisations syndicales sont le cadre de réflexion, de débat et de propositions d'actions par et pour les salariés. Il faut construire le rapport de force pour imposer nos revendications, pour la défense du service public, pour le droit à l'éducation pour tous, pour de vrais salaires, de vrais emplois et un vrai statut pour tous. **Cela passe par la grève, la mobilisation, l'action. N'oubliez pas combien nous étions nombreux le 29 janvier ou le 19 mars derniers dans les rues.**

Plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà à noter :

- la votation citoyenne contre la privatisation de la poste et le maintien du service public du 28 septembre au 3 octobre,
- la journée d'action du 7 octobre, dans le cadre de la journée internationale du travail décent (modalités à préciser ultérieurement),
- la manifestation nationale pour le droit des femmes le samedi 17 octobre à Paris.

De ces actions, de la grève dans le secteur éducatif, des convergences sont à construire, du privé et du public, pour stopper les régressions sociales et imposer nos revendications.

Nathalie Drû, Stéphane Brendlé, Philippe Lalouette.

Section départementale de la Somme
9, Rue Dupuis - 80000 AMIENS
Téléphone - Fax : 03.22.72.91.49
ou 06.78.48.43.76 - Courriel : fsu80@fsu.fr



le compte rendu de vos élu(e)s FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a réuni un CTPD ajustement de rentrée le lundi 7 septembre.

Dans le Second degré, peu d'ajustements ont été présentés en séance : attribution de 15 Heures Poste et 10 Heures Supplémentaires Année au collège de Nouvion en Ponthieu (ouverture d'une classe de sixième supplémentaire) ; attribution de 6 HSA pour la SEGPA du collège de Péronne (devant l'augmentation des effectifs de troisième) ; attribution de 3 HSA au collège de Rosières en Santerre et au collège Jean Moulin d'Albert (pour la création d'un groupe de langue supplémentaire en Espagnol).

La FSU regrette que beaucoup de ces ajustements se fassent en Heures Supplémentaires. Toutefois, elle a choisi d'approuver l'ensemble de ces attributions de moyens.

Au vu des remontées d'établissements, les ajustements présentés en séance ne sont pas exhaustifs et les conversions d'HS en HP n'ont pas encore été communiquées aux commissaires paritaires. Sans donner de chiffres exacts, M. l'Inspecteur d'Académie a rappelé que tous les moyens destinés aux ajustements de rentrée n'avaient pas été ventilés et que de nouvelles demandes d'attribution pouvaient être étudiées encore.

La FSU est intervenue en séance pour rappeler son attachement au travail pluri-professionnel mené par les enseignants dans les établissements avec les infirmières scolaires, les assistants sociaux scolaires et les conseillers d'orientation psychologues. Nous avons demandé à ce que nous soit communiquée la carte de leurs implantations indiquant le nombre d'élèves dont ils avaient la charge.

Le bilan des fluctuations d'effectifs liées à l'assouplissement de la carte scolaire notamment en ville n'a pas été précisément exposé. La FSU a demandé un bilan par établissement pour le CTPD « situation de rentrée ». Toutefois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas constaté d'inflation des demandes : 495 demandes en Sixième cette année contre 488 l'an passé et 361 demandes en Seconde contre 309 l'an passé. Les demandes ont été satisfaites dans 94,34% des cas en Sixième (contre 91% l'an passé) et 85,87% des cas en Seconde (contre 89,96% l'an passé). Dans leur immense majorité, les problèmes rencontrés dans le second degré : dotations étriquées, sureffectifs dans les classes, personnels nommés sur des BMP aux faibles quotités, partages de service sur plusieurs établissements n'ont pas trouvé de réponse globale dans les derniers arbitrages rendus par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Dans le Premier degré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a déclaré peu satisfaisant le fait d'af-

fecter des personnes quelques jours après la rentrée, mais il a justifié cet état par la nécessité pour lui d'aller vérifier le nombre d'élèves dans les écoles.

Il restait à l'IA fin juin 5 postes 1/2 en réserve pour la rentrée scolaire. Il a utilisé un poste pour les décharges de direction. Il a également récupéré 2 postes 1/2 de maître G non affectés. Il avait donc 7 postes à pourvoir.

Il a donc décidé d'ouvrir à :

- Poutrincourt dans le RPI Brutelles/Lanchères/Watiehurt
- Bouillancourt en Séry dans le RPI de Tours en Vimeu/Grebault/Mesnil St Maxent
- Villers Bretonneux maternelle
- Neuville Coppegueule
- Le Plessier Rozainvillers dans le RPI de Guerbigny/Davesnecourt/Caix
- Amiens St Maurice élémentaire (1/2 poste)

Il ferme à trois endroits :

- St Valéry maternelle
- Ault élémentaire
- dans le RPI de Fresneville/ St Maulvis/Frenoy/Andainville

Sur cette dernière situation, nous sommes intervenus vivement pour montrer notre désaccord sur le fait qu'une classe à 5 niveaux (ps/ms/gs/cp et ce1) serait difficile à gérer. Les Petits et les CE1 n'ayant évidemment pas les mêmes besoins ni les mêmes attentes. Mettre dans une classe 26 élèves de 3 à 8 ans est loin d'être à la hauteur d'une école de qualité. Nous comprenons les parents qui se mobilisent pour ne pas accepter cette situation pour leurs enfants.

Les 3 collègues dont le poste ferme auront l'an prochain une priorité lors du mouvement du personnel.

Il ouvre également :

- 1 poste de référent de scolarité
- 1/2 poste d'animateur TICE pour compléter le 1/2 poste d'Amiens 2.

**Pour les représentants FSU,
Maryse Lecat (SNUIPP)
et Stéphane Brendlé (SNES)**



***Pour défendre
les droits
des femmes,
mobilisons-nous !***

Notre pays connaît une crise sans précédent de par sa longévité et la brutalité de ses attaques sur nos vies. Personne n'est épargné, jeunes, retraité-es, actifs, chômeurs... Et on parle d'égalité des droits, oui, mais pas d'égalité réelle !

Les inégalités ne sont plus dans le code civil ou pénal parfois, mais sont encore bien présentes dans la vraie vie ! La liste en est connue : bas salaires, temps partiels, chômage, retraites inférieures, familles monoparentales, sont avant tout l'apanage des femmes. On peut compléter le tableau, de façon non exhaustive, par le peu de place accordée aux femmes dans la représentation politique ou par les violences qu'elles subissent. Bref, le compte de l'égalité n'y est pas ! La crise financière, économique et sociale ne fera qu'aggraver la situation : ce sont toujours les plus fragiles qui sont encore plus fragilisés. Et quand on voit l'obstination d'un Sarkozy à démanteler la Fonction et les services publics, il y a de quoi s'inquiéter : les femmes doivent déjà par exemple, aux deux bouts de la chaîne, pallier les carences d'un véritable service public de la petite enfance et l'absence notable d'un service public national pour les personnes âgées.

Certes, le pays résiste, résistance dont nous sommes partie prenante, nous qui savons conjuguer lutte pour les droits des femmes et lutte pour le maintien des acquis sociaux. Mais nous ressentons le danger de voir la lutte pour l'égalité femmes/hommes passer au second plan au profit de la lutte contre les discriminations et pour la diversité, comme le prouve la disparition du Service pour les Droits des Femmes et de l'Égalité.

C'est pour cette raison que nous vous appelons à construire ensemble une grande manifestation nationale pour les droits des femmes le 17 octobre prochain. Celle-ci sera notre apport commun à la reconquête du lien social, et constituera un élément de sortie de crise. Elle se déclinera selon six thématiques : liberté de disposer de son corps au travers notamment d'un véritable accès à l'avortement et à la contraception, autonomie financière au travers de vrais emplois, de vrais statuts, des salaires décents et du temps pour vivre, dignité avec le vote et l'application de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes et avec la reconnaissance des droits des lesbiennes, égalité dans la vie politique, économique et sociale, laïcité avec aucune ingérence des intégrismes religieux dans nos vies ou contre nos droits, solidarité dans la lutte pour les droits des femmes du monde entier et l'égalité pour les femmes étrangères en France.

Pour en savoir plus :

<http://www.mobilisationdroitsdesfemmes.com>

**Samedi 17 octobre 2009
14 h 00
PARIS - BASTILLE**

Formation syndicale

**Stage académique
FSU :**

**"La formation des
maîtres"**

**Mardi
10 novembre
à Amiens**

**Université de Picardie-Jules
Verne
Faculté des Sciences
au 33, Rue St Leu**

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE POUR FORMATION
SYNDICALE :**

(à adresser par la voie hiérarchique un mois à l'avance) à Madame le recteur, sous couvert du supérieur hiérarchique direct.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 10 novembre 2009 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à l'Université de Picardie-Jules Verne, en Faculté des Sciences.

Il est organisé par la FSU Picardie sous la responsabilité du Centre de Formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984. Le Centre de formation de la FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2009.

A

le

Signature

